



Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
■ Zones d'interdictions	1, 20, 21 : inondation
■ Zones de contraintes faibles	22, 23, 24, 25 : crues torrentielles
□ Zones sans contrainte spécifique	26, 27, 28, 29 : ravinements et ruissellements sur versant
	30, 31, 32 : glissements de terrain
	33 : chutes de blocs
	----- Limite zone d'étude

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
 * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
 ** le second à la nature du risque, éventuellement complété par un indice numérique.

